JEAN MILMEISTER

Le Comté de Vianden sous la Maison de Nassau

Tiré-à-part Hémecht 2/70

Imprimerie Saint-Paul, S. A., Luxembourg

Jean MILMEISTER

Le Comté de Vianden sous la Maison de Nassau

Lorsque le 21 octobre 1400 la tombe dans l'église des Trinitaires à Vianden s'était refermée sur la dépouille mortelle de la dernière des Vianden, Marie de Spanheim-Vianden, sa fille Elisabeth recueillit la succession. Par testament du 15 janvier 1417 elle légua le comté de Vianden au comte Englebert de Nassau, petit-fils d'Adélaïde de Vianden, qui elle était la fille du comte Philippe II de Vianden, la soeur du comte Henri II et la tante de Marie de Spanheim-Vianden. En 1331 elle avait épousé le comte Othon II de Nassau, mariage d'importance capitale puisqu'il devait entraîner la prise de possession de Vianden par la maison de Nassau.

Déjà le 15 mai 1415 Elisabeth de Spanheim avait cédé les terres de St. Vith et Bütgenbach à ses neveux Robert de Virnenbourg et Englebert de Nassau[1], promettant le comté de Vianden avec ses appartenances au Brabant au fils du comte Englebert[2]. En décembre 1415 Englebert paya 25.000 livres tournois à Elisabeth[3], qui lui céda le 17 janvier 1416 les terres de Grimbergen, Londerseele, Eppegheem, Bruysegheem, Meyes, Rode, Stroembeke et ter Borch ainsi que Corroy et Frasen[4], donnant l'ordre à ses vassaux dans ces terres de reconnaître Englebert comme seigneur[5]. Comme Englebert avait reçu avec Robert de Virnenbourg les seigneuries de St. Vith et Bütgenbach contre 10.000 florins[6], il ne lui manquait plus que Dasbourg pour être en possession

---

[1] Algemeen Rijksarchief Den Haag. Het archief van den Nassauschen Domeinraad. Het archief van den Raad en Rekenkamer te Breda tot 1581, Regest No. 1031.
[2] ibid. 1033
[3] ibid. 1043
[4] ibid. 1045
[5] ibid. 1059
[6] ibid. 1054

des domaines des Spanheim-Vianden. Le 16 août 1436 Jean, abbé de Prüm, céda le château de Dasbourg avec les terres appartenant à l'abbaye en fief à Englebert[7].

Cependant Englebert ne détenait pas seul le comté de Vianden, il le possédait en commun avec ses frères Adolphe, Jean-le-Vieux et Jean-le-Jeune, au nom desquels il reçut le 18 août 1417 l'hommage de la ville de Vianden[8]. Après la mort d'Englebert Ier, Vianden fut partagé entre ses fils Henri et Jean. Henri reçut les 3/4 de Vianden et l'usufruit du quart restant était attribué à son frère Jean. Par la mort de Henri en 1450, Jean IV devint le seul propriétaire de Vianden[9].

Jean IV de Nassau avait fait expédier en 1441 des lettres-patentes par lesquelles il promit aux bourgeois de Vianden de maintenir leurs privilèges et immunités[10].

En 1454 Thierry de Brandenbourg, seigneur de Stolzembourg, avait pris parti pour Ladislas Postumus contre Philippe de Bourgogne. Antoine, seigneur de Croy, comte de Poitiers, Gouverneur de Luxembourg, Jean, comte de Nassau et de Vianden, Robert de Virnenbourg, seigneur de Saffenburch et Guillaume, comte de Virnenbourg, seigneur de „Falkensteyn", assiégèrent et détruisirent Stolzembourg, qui était cédé à Philippe de Bourgogne, duc de Luxembourg. En outre Daem de Mailberch promit de tenir en fief Oiren ou Sust du comte de Vianden et de se faire donner en fief des terres dépendant de Vianden ou Dasbourg[11]. En 1457 Jean de Nassau versa 200 florins du Rhin à Bernard de Burtscheid, qui lui inféoda Holtzem[12].

Par un acte du 12 septembre 1453 le comte Jean IV permit aux bourgeois de Vianden de lever un demi-florin d'accise sur chaque foudre de vin étranger qui entrerait à Vianden ou dans sa banlieue[13]. De même en 1478 le comte Jean V de Nassau les autorisa à lever un demi-florin sur chaque foudre de vin débité à Vianden ou sa banlieue[14]. Enfin le 30 juin 1550 Guillaume le Taciturne allait permettre aux bourgeois de lever un florin sur chaque foudre de vin indigène et deux florins sur chaque foudre de vin étranger[15].

---

[7] ibid. 1357
[8] Jules Vannérus, Les comtes de Vianden, Cah. Luxbgs. 1931, p. 18
[9] S. W. A. Drossaers, Algemeen Rijksarchief Inventaris, p. 140
[10] Dr. A. Neyen, Histoire de la ville de Vianden et de ses comtes, p. 175
[11] Algemeen Rijksarchief N° 1702
[12] Koninklijk Huisarchief. Archief van het vormalig graafschap Vianden N° 30
[13] Dr. A. Neyen, o.c. p.176
[14] ibid. p. 179
[15] ibid. p. 189

Le 4 mai 1472 Jean IV de Nassau et son épouse Marie de Looz partagèrent leurs biens entre leurs fils Englebert II et Jean V: Englebert reçut les terres de ce côté-ci du Rhin, à savoir Vianden, St. Vith, Dudeldorf et Millen ainsi que les biens du Brabant, tandis que Jean hérita des terres de l'autre côté du Rhin, c'est-à-dire de Nassau et Dietz, à condition toutefois qu'Englebert reçût la moitié du château de Nassau[16]. Vers 1480-1490 fut commencé le premier livre de fiefs du comté de Vianden[17] comprenant dès sa confection non seulement les reliefs opérés du temps de Jean IV de Nassau, comte de Vianden en 1451, mais également les actes datant du règne de son fils et successeur Englebert II. Le livre est cependant établi au nom du „wolgeporne herre her Johan, grave zu Nassauwe, zu Vianden, zum Dietze, herre zu Bredae, zu Diest etc. grave Engelbrechts broder". En effet, à la bataille de Béthune, Englebert II avait été fait prisonnier par le roi de France et fut détenu à Paris de juillet 1487 à juillet 1489. Son frère Jean V veillait aux destinées du comté et le 21 décembre 1487 il donna la charge de bailli de Vianden à „Lucass von Erp" qui succéda au chevalier de Wickrode. Jean agissait au nom de son frère se trouvant en captivité[18].

Après le payement d'une première partie de la rançon réclamée par le roi de France, les seigneurs de Pamele, de Boussuy et d'Eymeries, bailli de Hainaut, prêtèrent une deuxième échéance de 42.000 florins[19]. Le 15 avril 1489 à la cour du roi de France à Tours les chevaliers Pierre de Rohan, seigneur de Gye, et Philippe de Crèvecoeur, seigneur de Guerdes, certifient qu'Englebert, comte de Nassau et de Vienne a payé 1.000 livres tournois de sa rançon de prisonnier de guerre, et qu'ils ont prolongé de six mois le délai de payement des dernières 3.000 livres[20]. Avant d'être libéré Englebert devait céder Vianden, St. Vith et Dasbourg à son frère Jean, qui s'était porté garant pour le reste de la rançon. Ce n'est qu'en octobre 1497 qu'Englebert II rentra en possession de Vianden, St. Vith et Dasbourg contre payement d'une rente annuelle de mille livres du Rhin[21].

---

[16] Algemeen Rijksarchief N° 1949

[17] J. Vannérus, Le premier livre de fiefs du comté de Vianden, Publ. de la Section Historique de l'Institut Gr.-Ducal, LIX, Luxbg. 1919. — Ne pouvant reprendre la foule de documents relatifs aux fiefs des comtes de Vianden, de leurs baillis et hommes de fief pour la période de 1451 à 1505, nous renvoyons au livre des fiefs pour les données de cette époque.

[18] Algemeen Rijksarchief N° 2169

[19] ibid. 2171

[20] ibid. 2179

[21] ibid. 2287

Le 10 avril 1481 Englebert II avait accordé aux bourgmestre et échevins de Vianden le droit de donner des poids et mesures à tout le comté[22]. Les étalons coulés en bronze de ces unités de mesure pour le blé furent refondus en 1609 et 1619 sous les juges Guill. Nocher et Hubert Zander et sont exposés au musée de la ville.

Alors que les frontières entre Vianden et la terre de Moersdorf[23] et les frontières de la justice de Dasbourg[24] étaient réglées par des actes, un accord de 1487 avec Gérard de Pallant réglementait la perception du droit de passage sur l'Our près de Steinenbruck[25], tandis qu'un acte de 1501 déterminait les frontières de la justice entre Vianden et Falkenstein[26].

En 1480 le comte Englebert de Nassau et Vianden et son épouse Cimburge de Bade vendirent au couvent des Trinitiaires de Vianden une rente de 32 florins annuels basés sur leur marie et leurs revenus de Lahr[27], Un différend qui opposait Maximilien, duc d'Autriche, et Englebert de Naussau à Georges, comte de Virnenbourg, à cause du château de Neuerbourg fut tranché en 1483 par l'attribution de Neuerbourg au comte de Nassau comme faisant partie de Vianden[28]. En 1491 Jean de Nassau confia le mobilier du château de Vianden à son bailli Frédéric de Milburg, seigneur de Hamm[29], recevant la même année une rente annuelle de 10 florins provenant de la seigneurie de Bettingen et cent florins du Rhin de la part du village et de la mairie de Geichlingen[30]. Un différend entre le comte de Nassau et le capitaine général de Luxembourg, le marquis de Baulde, comte de Chiny, seigneur de Falkenstein, au sujet de la seigneurie de Bivels était porté devant le Grand Conseil en 1498[31].

A la mort d'Englebert II en 1504, Jean V rentra en possession du comté de Vianden. Jean V, qui mourut le 30 juillet 1516, avait déjà cédé en 1512 le comté de Vianden à son fils Henri[32], chevalier de la Toison d'Or. Lors du partage des biens de famille avec son frère Guillaume,

---

[22] Dr. A. Neyen, o.c., p. 177
[23] Koninklijk Huisarchief N° 31 Vianden
[24] ibid. 32
[25] ibid. 41
[26] ibid. 50
[27] Algemeen Rijksarchief N° 2073
[28] ibid. 2103, 2104, Koninklijk Huisarchief N° 36
[29] ibid. 2207
[30] ibid. 2205
[31] ibid. 2299
[32] Koninklijk Huisarchief N° 52

LE TOMBEAU DE MARIE DE SPANHEIM († 1400)

La pierre tombale de Marie de Spanheim, taillée dans un calcaire gris blanc, est aujourd'hui placée debout contre un mur dans le cloître des Trinitaires. La comtesse est représentée en haut-relief, debout, les mains jointes en prière, les pieds légèrement écartés reposant sur un basset couché.

L'inscription en caractères gothiques: „anno domini millesimo quadracentesimo ipsa die undecim milium virginum obiit nobilis dna maria comitissa in spanheim et viena et dna griberesis cujus aia requiescat in pace ame"
est entièrement tournée vers l'extérieur, ce qui peut faire supposer que la pierre tombale était à l'origine posée en plat sur un socle. En effet, le chien qu'on voit à peine sur la pierre dressée contre le le mur, était bien visible sur la dalle posée à plat, mollement couché aux pieds de la comtesse qu'il devait cacher.

Un manuscrit du commencement du XVIe siècle provenant des archives du monastère et cité par A. Neyen donne la description suivante de la tombe: „Dans l'église de Vianden se trouve un mausolée en pierre élevé à mi-taille d'homme, sous lequel repose Marie, Comtesse de Vianden. Au-dessus l'on voit couchée son image sculptée, de grandeur naturelle et entourée de cette inscription: L'an du Seigneur mil et quatre cents, le jour des onze mille vierges (21 octobre) mourut noble dame, Madame Marie, Comtesse de Spanheim et de Vianden, dame de Grimbergue. Que son âme repose en paix. Amen."

Selon A. Neyen (Histoire de la Ville de Vianden et de ses comtes) la pierre tombale était déplacée pour être emmurée du côté de l'évangile sur un „piédestal à ornamentations gothiques qui semble avoir formé dans le principe une espèce de sarcophage ou coffre de deux pieds et demi de hauteur, ayant la longueur et la largeur du couvercle qui porte la figure de la défunte". Sous la corniche de ce cercueil on aurait pu lire: HOC MONUMENTUM TRANSLATUM 1676, ce qui l'a fait supposer que la pierre tombale a été dressée contre le mur en 1676.

L'on pourrait croire que la pierre gothique qui se trouve maintenant à gauche de la pierre tombale et qui avait été trouvée près de l'église des Trinitaires et emmurée ensuite à l'Hôtel de Ville, était un morceau du sarcophage, si ses dimensions s'accordaient mieux avec celles de la dalle.

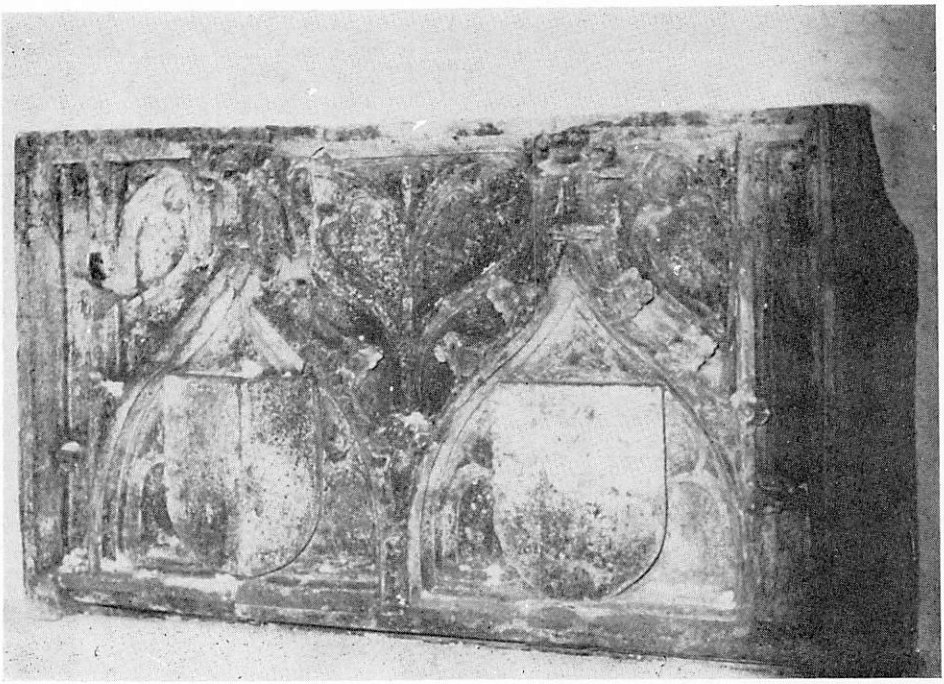

LES ARMOIRIES AU CHÂTEAU

Autrefois deux écus aux armoiries de Nassau et de Looz ornaient avec deux rosaces la belle cheminée gothique de la salle de banquet au château.

Aujourd'hui les écus et les rosaces ont disparu et aux extrémités du linteau il ne reste que deux personnages, qui, le verre à la main, convient à boire.

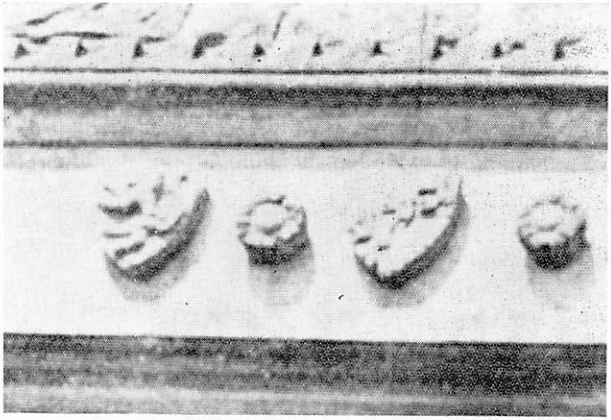

Au portique de la salle d'armes qui vient d'être reconstituée sous la direction de MM. J. P. Koltz et Joseph Wegener, on peut voir 4 écus exécutés pendant la seconde moitié du XVe siècle et dessinés par le professeur Joseph Wegener, qui aimablement a mis les dessins à notre disposition.

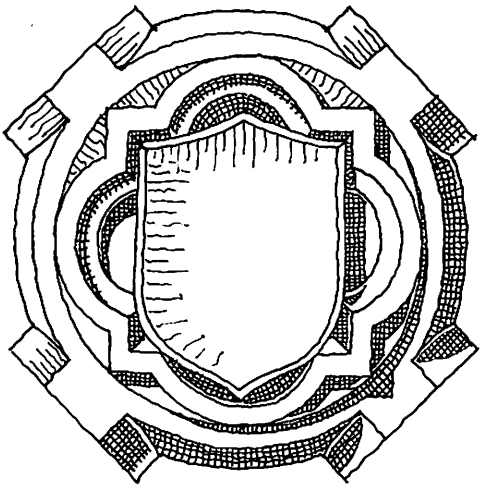

Le relief des armoiries d'une clef de voûte est estompé. Peut-être s'agissait-il des armes primitives de Vianden de gueules à un écusson d'argent en abîme.

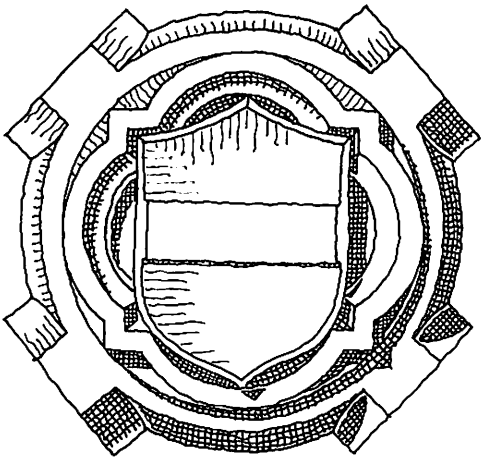

Les armes à l'écu de gueules à fasce d'argent sont celles de Perwez adoptées par les Vianden à partir de 1278.

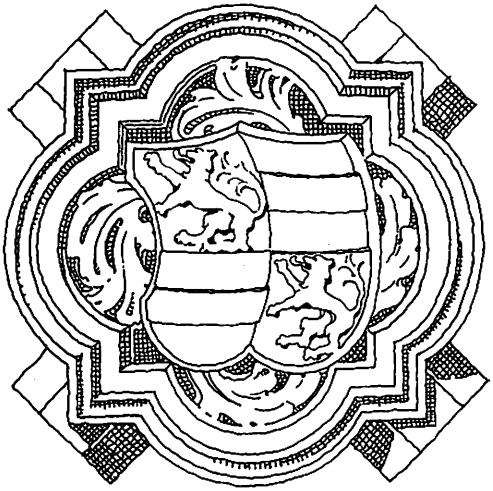

Ces armes écartelées semblent être celles de Philippe I de Vianden et de son épouse Marie de Perwez, les armes des quartiers 1 et 4 étant l'écu d'or au lion de sable rampant de Philippe I, alors que celles des quartiers 2 et 3 seraient celles de son épouse Marie de Perwez.

Un ange tient les armes écartelées dont les quartiers 1 et 4 étaient l'écu d'or à la bande de gueules d'Englebert II de Nassau, les quartiers 2 et 3 étant l'échiqueté de gueules et d'argent de Cimburge de Bade-Spanheim.

Henri s'était réservé les domaines situés dans les Pays-Bas. Il jouissait de la confiance de Charles-Quint qu'il accompagna en Espagne de 1522 à 1530. Il s'était marié trois fois: en 1503 à Françoise de Savoie († 1511), en 1515 à Claude de Chalon († 1521) et en 1524 à Mencia de Mendoça († 1554). De son second mariage avec Claude de Chalon il avait un fils unique, René de Chalon.

Le 14 septembre 1512 Henri donna en fief à Marguerite de Finstingen, dame de Brandenbourg, sa chère amie, la mairie de Humertingen, celle de Jegen et Berscheid, celle de Lichtenberg, une cense à Stedem et la dîme de Sinspelt[33]. En 1516 Henri céda en fief à Harmann von der Heyden la maison de Niederjegen, la moitié du Schechersberg, la cour de Hermesdorf, la moitié du village de Sevenig, une maison castrale à Vianden et 2 vignobles dans la „Dieffendael" ainsi que la cour de Fouhren et une maison à Olmscheid[34].

Un acte de 1535 régla le droit de chasse à Falkenstein[35]. Cité encore en août 1538 comme seigneur de Vianden, St. Vith, Dasbourg et Bütgenbach[36], Henri de Nassau mourut peu après à Breda, le 14 septembre 1538.

Son fils René recueillit sa succession. Déjà en 1530 il était devenu prince d'Orange par succession d'un oncle maternel et adopta le nom de Chalon avec la devise „Je maintiendrai Chalon" transformée par Guillaume Ier en „Je maintiendrai Nassau" et devenue plus tard simplement „Je maintiendrai".

Le 18 juillet 1544 René de Chalon succomba à la bataille de Saint-Dizier en Champagne. Par testament il laissa tous ses biens au jeune Guillaume de Nassau, qui allait jouer plus tard un rôle important dans le soulèvement des Pays-Bas et auquel l'histoire devait donner le surnom de Taciturne. Après que Guillaume Ier eut confirmé le 26 juillet 1566 la charte d'affranchissement aux bourgeois de la ville de Vianden[37], Philippe II fit confisquer peu après les terres de son adversaire dans les provinces restées fidèles à l'Espagne et il attribua le comté de Vianden avec St. Vith et Dasbourg au comte Pierre-Ernest de Mansfeld, qui le conserva en usufruit viager jusqu'à sa mort en 1604[38].

---

[33] Dr. A. Neyen, o.c., p. 186 d'après les archives de Brandenbourg

[34] Algemeen Rijksarchief N° 2609/2611/2612 cf. J. Vannérus, Livre des fiefs, p. 245

[35] Koninklijk Huisarchief N° 82

[36] Algemeen Rijksarchief N° 2960

[37] Dr. A. Neyen, o.c., p. 190

[38] Jean Milmeister, Relief de Vianden par le comte de Mansfeld en 1581, Hémecht N° 1/1969, p. 101 ss

Le 23 juin 1604 les archiducs Albert et Isabelle levèrent le séquestre qui avait frappé Vianden et ses dépendances qu'ils rendirent à Philippe-Guillaume, le fils du Taciturne. Désormais le comté de Vianden et les seigneuries en dépendantes devaient appartenir à tour de rôle à la maison de Nassau (de 1604 à 1683, de 1698 à 1702 et de 1759 à 1795) et à la maison d'Isenghien (de 1683 à 1698 et de 1702 à 1759).

Le comté de Vianden sous la maison de Nassau

(XVe et XVIe siècle)*

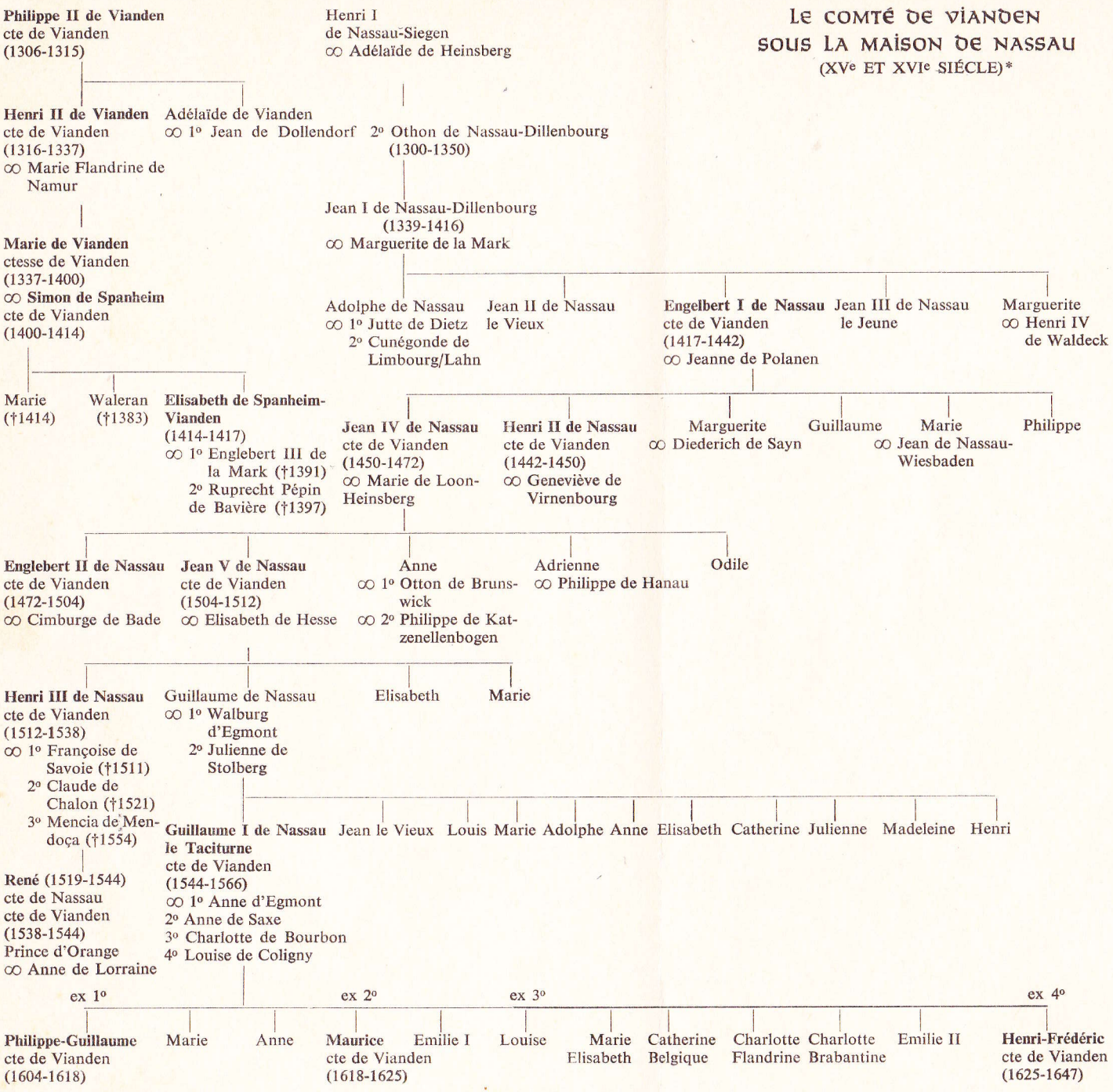

*) Je tiens à remercier le Général e. r. J. K. H. de Roo van Alderwerelt, La Haye, qui a bien voulu revoir la présente table généalogique.